

PERIMETRE DU QUARTIER

Bouches du Rhône (13)

Commune : **Marseille 10e et 11e.**

Z.R.U. : **Vallée de l'Huveaune : Rouguière, Saint Marcel.**

9305101

n° d'ordre : 59

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 2

Secteur 1 : La Valbarelle I :

Au nord :

- Boulevard de Saint Loup
- Boulevard de la Valbarelle

A l'est :

- Avenue de Montélimar ainsi que les parcelles section A de la Valbarelle n°110 - 111 - 125 jusqu'à l'avenue de Tarascon
- Avenue de Tarascon (les deux côtés de la rue)
- Parcelle section A de la Valbarelle n°83

Au sud :

- Sud de la parcelle section A de la Valbarelle n°83
- Chemin rural de la Valbarelle à Saint Marcel
- Parcelles section H de la Valbarelle n°5 - 55 - 56 - 98 à 116 - 78 - 77

A l'ouest :

- Du chemin rural de la Valbarelle à l'avenue Elléon
- Avenue Elléon jusqu'au boulevard de Saint-Loup
- (Boulevard de Saint-Loup)

Secteur 2 : La Valbarelle II :

Au nord :

- Boulevard Saint Marcel jusqu'au carrefour de la rue Pierre Dravet
- Rue Pierre Dravet
- Rue des Rimas
- Rue des Crottes
- Traverse de la Planche
- Boulevard de Saint Marcel (les deux côtés du boulevard)

A l'est :

- Parcelle section Saint Marcel O n°89 jusqu'au canal de Marseille

Au sud :

- Canal de Marseille
- Canal de Marseille, limite avec la parcelle n°57 section O Saint Marcel. On inclut les HLM Bosquet-Néréides n°33, 34, 53, 54, 43, 44, 45 de la section H de la Valbarelle jusqu'à la traverse Crésus. On longe de nouveau le canal jusqu'aux parcelles n°22, 23 de la section D de la Valbarelle

A l'ouest :

- On inclut la parcelle D 78 (n°de voirie 24, 25, 26, 27, 28) le long de l'avenue Jacques Bonfort ainsi que dans la section D les parcelles n°80 à 84 jusqu'à la rue Lanfranchi et dans la section C les parcelles n°65, 81, 82 jusqu'à la rue Gimou
- (Boulevard Saint Marcel)

Secteur 3 : La Rouguière (HLM) :

Au nord :

- Le périmètre comprend les parcelles n°40 section C et n°175, 232, 246, 247, 248, 313, 314 section I de Saint Marcel

A l'est :

- Boulevard des Libérateurs jusqu'à l'autoroute est A 50

Au sud :

- Autoroute est A 50

A l'ouest :

- On inclut les parcelles n°40, 45, 50, 51 de la section C de Saint Marcel

Secteur 4 : La Millière (Escourtines-Montgrand) :

Au nord :

- De la traverse de la Solitude aux parcelles 15, 24, 26, 52 de la section C de la Millière ainsi que les parcelles n°35, 36, 37, 38, 40 de la section B de la Millière

A l'est :

- Le périmètre inclut les parcelles n°3, 366, 427, 428 de la section D de la Millière

Au sud :

- Boulevard de la Solitude
- Traverse de la Solitude
- Chemin du Vallon des Escourtines
- Boulevard Central (les deux côtés)
- Boulevard du Général Rollet (les deux côtés)

A l'ouest :

- De la parcelle n°394 section D de la Millière à l'angle du boulevard de la Solitude en passant par les boulevards Sauze, Beauséjour et Soleirol